ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DENIS FÉGNÉ
Député des Hautes-Pyrénées
Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Monsieur Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 17 décembre 2025

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, je souhaite apporter mon plein soutien à la démarche engagée par la Fédération des enseignants de langue et culture d'oc (FELCO) qui vous a adressé un courrier le 15 décembre dernier attirant votre attention sur le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan-langue d'oc pour la session 2026.

Comme le rappelle très justement la Fédération, le nombre de postes annoncés – trois postes uniquement, réservés aux candidats à bac +3 – apparaît très largement insuffisant au regard des besoins réels de l'enseignement de l'occitan sur l'ensemble des territoires concernés, soit 32 départements répartis sur huit académies.

Cette situation crée une inégalité manifeste de traitement entre les langues régionales et compromet durablement la transmission et la vitalité de la langue d'oc.

Très attaché à la langue occitane, et plus particulièrement à sa variété gasconne, je suis pleinement mobilisé pour la valorisation et la diffusion des langues régionales, qui constituent un patrimoine vivant et un levier essentiel de cohésion culturelle, éducative et territoriale. Dans de nombreux territoires ruraux comme urbains, l'enseignement des langues régionales participe à l'enracinement des élèves, à leur ouverture culturelle et à l'attractivité même du service public d'éducation.

À cet égard, je souhaite rappeler les propos tenus le 7 mai dernier par Monsieur Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, en réponse à une question d'actualité au Gouvernement déposée par mon collègue Paul Molac. Il y a affirmé que le ministère soutient l'enseignement des langues étrangères et régionales car il est démontré que le bilinguisme favorise le développement cognitif des enfants et facilite l'apprentissage de nouvelles langues.

Cette position gouvernementale, fondée sur des travaux scientifiques largement établis, mérite aujourd'hui une traduction concrète dans les politiques de recrutement.

De plus, le décret du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles intègre clairement les concours spéciaux dédiés aux langues régionales dans la réforme du recrutement et de la formation initiale.

Résidence Le Cluny 22 Place du Marché Brauhauban 65000 Tarbes
denis.fegne@assemblee-nationale.fr - permanencedenisfegne@gmail.com

À partir de 2026, les candidats inscrits en dernière année de licence ou titulaires d'un diplôme équivalent pourront se présenter à ces concours spécifiques. Cette évolution constitue une avancée importante et une bonne nouvelle pour l'avenir de l'enseignement bilingue.

Sans un nombre de postes suffisant, cette réforme risque de demeurer largement symbolique. L'enseignement bilingue repose, en pratique, sur un même professeur enseignant dans deux langues au sein d'une même classe : il ne génère donc pas de surcoût en moyens. Pour une fois, il est possible de faire davantage avec des ressources équivalentes, tout en répondant aux objectifs de la loi de 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

C'est pourquoi je m'associe pleinement à la demande de la FELCO visant à une revalorisation du nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan-langue d'oc, tant au niveau bac +3 qu'au niveau bac +5, afin de garantir la pérennité de cet enseignement dans le second degré et de répondre aux départs à la retraite à venir.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, qui engage l'avenir de nos langues régionales et, au-delà, celui d'une école de la République fidèle à la diversité de ses territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Résidence Le Cluny 22 Place du Marché Brauhauban 65000 Tarbes
denis.fegne@assemblee-nationale.fr - permanencedenisfegne@gmail.com